



Processus de relance du tennis au Québec

Le 13 mai 2020, le gouvernement du Québec a annoncé l'excellente nouvelle de la reprise graduelle des activités sportives, de loisir et de plein air. La pratique récréative du tennis sera donc possible partout au Québec à compter du **20 mai 2020**. Afin d'assurer une pratique responsable et sécuritaire, les participants devront adhérer aux principes de distanciation sociale et suivre toutes les autres recommandations de la santé publique. Cette reprise graduelle comportera plusieurs phases et le présent document vise donc à vous aiguiller quant au processus de prises de décisions en identifiant les acteurs clés ainsi que leur rôle respectif.

Gouvernement du Québec et santé publique

En étroite collaboration avec les autorités de la santé publique, le gouvernement du Québec est l'instance décisionnelle qui dicte les conditions et restrictions pour la pratique du tennis à travers la province s'appliquant à cette phase initiale de relance. Bien que Tennis Québec joue un rôle conseil auprès du gouvernement, il est crucial de comprendre que seules les instances gouvernementales ont le pouvoir d'émettre les règles encadrant la pratique du tennis.

Comité de relance du milieu sportif

Pour l'aider dans sa prise de décision, le gouvernement peut compter sur un comité de relance du milieu sportif, composé de quatre sous-comités (ressources financières et humaines, santé, communications et vision à long terme). Chapeautés par Sports Québec, ces comités sont formés de représentants des fédérations sportives, du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la direction du sport et du loisir, de la direction de la sécurité dans le sport et d'autres partenaires, notamment de représentants municipaux. Le rôle de ce comité est d'établir des objectifs à court (3 mois), moyen (6 mois à 1 an) et long terme (1 à 3 ans). Avec la reprise du tennis récréatif, le comité poursuivra sa réflexion lors des semaines à venir pour produire nombre de recommandations et un parcours clair menant graduellement vers une pratique du sport normalisée. Tennis Québec est représentée dans deux des quatre sous-comités, soit celui de la santé et celui des ressources financières et humaines.

Tennis Québec

Tennis Québec a le mandat de présenter des recommandations au comité de relance ainsi qu'aux instances gouvernementales pour guider ce retour progressif au jeu. Pour ce faire, nous avons créé des comités internes pour étudier les différentes facettes de la relance. Notre fédération a aussi pour rôle de diffuser les décisions gouvernementales à tous les acteurs du milieu du tennis au Québec. Il est important de mentionner que Tennis Québec ne peut apporter aucune modification aux règles mises en place par le gouvernement.

Municipalités et autres instances locales

Les municipalités et autres instances locales sont chargées de l'application du plan de relance établi par le gouvernement du Québec. En effet, il en va du ressort des autorités locales de diffuser clairement et de faire respecter les conditions pour une pratique responsable et sécuritaire du tennis dans leurs installations. Veuillez noter qu'il est possible que certaines municipalités ou clubs publics et privés optent d'appliquer des conditions de pratique plus restrictives que celles établies par le gouvernement. Ainsi, Tennis Québec tient à rappeler à tous les adeptes du tennis au Québec qu'il est de leur responsabilité de connaître les règles s'appliquant localement avant de s'adonner à la pratique de ce sport qui nous passionne tous et toutes.

En cas d'interrogation ou pour discuter de la reprise de la pratique chez vous, l'équipe de Tennis Québec vous encourage, en première instance, à contacter vos ressources locales. La crise actuelle bouscule toutes nos habitudes, alors sachez que Tennis Québec est toujours là pour vous guider à travers ce processus de relance. Au besoin, nous vous invitons à nous faire parvenir vos questions, suggestions ou commentaires à l'adresse : courrier@tennis.qc.ca.